

Cours pour l'obtention du Permis pour l'emploi de produits pour la préservation du bois Per-B

Selon la loi sur les produits chimiques, LChim RS 813.1, l'utilisation professionnelle des produits de préservation n'est autorisée qu'aux personnes qualifiées en possession d'un permis pour l'emploi de produits pour la préservation Per-B. Ainsi, toute entreprise qui traite le bois de manière préventive ou curative s'engage à employer une personne compétente avec cette autorisation. Dans ce contexte, Lignum propose une formation de deux jours permettant d'obtenir ce permis.

Lieu	Ecole professionnelle, 1920 Martigny
Dates	1^{ère} partie jeudi 16 septembre 2021 de 9h00 à 17h00 et 2^{ème} partie jeudi 23 septembre de 8h00 à 16h30 (y compris examen dès 15h00)
Public cible	Charpentiers, menuisiers, spécialistes utilisant des produits de préservation du bois
Coûts	Prix par personne CHF 570.- Prix pour membres Lignum suisse CHF 513.- (y compris le manuel à 25.-, les émoluments pour l'examen et le permis à 75.- et un recueil de lois) Pour les entreprises avec trois participants ou plus: 20% de rabais
Enseignement	Mme. Christelle Ganne-Chédeville, Responsable adjointe du domaine de compétences composites et meubles à la Haute école spécialisée bernoise, Architecture, bois et génie civil HESB ABGC de Bienne Peter Stuber, Cedotec-Office romand de Lignum Correction de l'examen par la HESB ABGC de Bienne
Renseignements	Cedotec Office romand de Lignum Tél. 021 652 62 22 Fax 021 652 93 41 peter.stuber@lignum.ch www.lignum.ch/fr

Je participe à la formation continue de deux jours au tarif de CHF 570.- (membre Lignum CHF 513.-)

Raison sociale

Nom, prénom

Rue, no

NPA, localité

Tél., fax E-mail

Lieu, date Signature

Je m'inscris aux repas de midi (pré-réservation, env. 20.- par repas par personne, non compris)

Inscription à retourner par fax au 027 327 51 80, par courriel à tfc@bureaudesmetiers.ch ou par courrier à Bureau des Métiers, Formation continue, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

Le délai d'inscription est fixé au 27 août 2021.

Conditions générales :

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- Passé ce délai le montant de l'inscription est dû dans son entier
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et un nombre maximal de participants sont fixés.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.